

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1228

Artikel: Étiquettes du passé
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bête et méchant

REPÈRES

Le Grand Conseil genevois a invalidé vendredi 22 septembre l'initiative «Pour l'emploi contre l'exclusion», malgré un rapport contraire de la commission législative proposant de scinder en trois ce texte pour respecter les principes d'unité de matière, de forme et normative.

C'est par 41 oui (gauche et écolos) 50 non (droite) et trois abstentions (deux chrétiens sociaux et une radicale) que le sort de cette initiative a été réglé.

La gauche et les Verts ont réagi dans un communiqué virulent et annoncé un recours au TF.

(jpb) L'initiative populaire «Pour l'emploi, contre l'exclusion» a donc été déclarée irrecevable par le Grand Conseil.

Certes la proposition déposée par la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) – soit l'ensemble du mouvement syndical du canton – ne manque pas d'ambition; elle constitue un véritable programme de politique économique, incluant aussi bien des mesures de promotion, d'aménagement du territoire, de formation et des mesures fiscales que le développement des transports publics et de la coopération régionale, une réorganisation administrative et le partage du travail.

Refus d'ouvrir le débat

On peut diverger sur tel ou tel composant de la médication. Mais prétexter l'absence d'unité de la matière pour tout simplement annuler une telle demande, c'est ne pas comprendre que la situation économique exige des actions multiples, coordonnées et complémentaires. Refuser d'ouvrir le débat pour des motifs formels, c'est aussi (se) cacher l'absence d'une politique économique cantonale digne de ce nom. Bête et méchant.

Non pas que l'Etat, d'un coup de baguette magique, ait les moyens de retourner la conjoncture. Mais qu'il crée au moins les conditions les plus favorables à l'activité économique. Or la condition première, la droite semble l'oublier, c'est un climat fait d'ouverture, de volonté de résoudre les problèmes par des solutions équilibrées qui respectent les intérêts en présence.

Compromis écarté

Dans cette affaire, toutes les conditions d'un compromis étaient réunies. Initialement le Conseil d'Etat avait admis que des aménagements – retrait de certains points de l'initiative, aujourd'hui contraires au droit fédéral, regroupement des autres en différents chapitres pour faciliter l'expression de la volonté populaire au moment de la votation – pouvaient rendre l'initiative recevable. Une position défendue par la commission parlementaire et sur laquelle les initiants étaient prêts à entrer en matière. Las, la majorité des députés, soutenue par Jean-Philippe Maître, responsable de l'économie cantonale, n'a rien voulu savoir. Bête et méchant.

Cet épisode n'est qu'un chapitre supplémentaire dans la longue histoire d'un canton pour qui le laxisme et l'incompétence ont tenu lieu de politique économique. Dans une récente interview donnée au *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne* à l'occasion de son départ à la retraite, Pierre Schmid, vice-

président de la FTMH Suisse et trente ans durant secrétaire de sa section genevoise, ne mâche pas ses mots. Si la place industrielle genevoise est à l'agonie, c'est parce que les patrons n'ont pas été à la hauteur et que les autorités ont tout misé sur le secteur tertiaire et l'argent facile qu'il procurait. Un secteur volatil, on s'en rend compte aujourd'hui. Et le syndicaliste de rêver à la politique menée à Neuchâtel, un canton qui a su affronter la crise avec détermination. Mais voilà, à Neuchâtel les partenaires politiques et économiques ont su trouver un terrain d'entente, alors qu'à Genève, ce sont les extrémistes qui mènent le bal. ■

ELECTIONS

Etiquettes du passé

(cfp) Profitons de la période préélectorale pour jeter un coup d'œil sur quelques faits oubliés des élections nationales, ces cinquante dernières années.

En 1947, une liste genevoise était nommée «Parti républicain pour les Etats-Unis d'Europe». Les suffrages recueillis correspondaient à 135 électeurs.

A cette époque, et encore plus tard, le PDC fribourgeois intitulait sa liste «conservatrice-progressiste». La première apparition du PDC vaudois, en 1951, se fit sous l'étiquette «chrétienne sociale vaudoise». Elle était apparentée à la liste «nationale paysanne et indépendante démocratique vaudoise» (UDC).

On rappelle à ce sujet l'intervention à Payerne de Monseigneur Besson, évêque du diocèse, en 1937, lorsqu'un parti catholique local était en voie de constitution. Il s'opposait à la création d'un parti local et, en ce qui concernait un parti cantonal, il écrivait: «Dans les circonstances présentes, j'ai la conviction que la création d'un parti politique plus ou moins catholique serait une maladresse et qu'elle ne nous apporterait aucun bien; mais, encore une fois, s'il s'agit d'une question de pure politique, je n'ai pas le droit de m'y opposer». (cité par Gérard Guisolan *La Broye vaudoise et fribourgeoise dans l'entre-deux-guerres* – Histoire comparative, p. 208).

Enfin rappelons les vaines tentatives de l'Alliance des Indépendants de trouver des électeurs dans plusieurs cantons romands.

Et puis, qui se souvient du Parti Unitaire Romand qui avait tenté de séduire les électeurs vaudois en 1967? ■